

REGLEMENT FINANCIER année scolaire 2024/2025

Responsable 1

Responsable 2

Parents de :

.....

.....

.....

s'engagent à payer la rétribution scolaire annuelle par enfant à hauteur de :

330 € par enfant (tarif 1)

340 € par enfant (tarif 2)

350 € par enfant (tarif 3)

Nombre d'enfants :		
Nom Prénom de l'aîné :	Classe :	
Frais de scolarité (nb) d'enfants	x 330 € ou x 340 € ou x 350 €
	Soit un total de€

Je choisis de payer en un seul chèque que je joins dans l'enveloppe fournie

Je choisis de payer en quatre fois réparties dans l'année : je prépare 4 chèques que je joins dans l'enveloppe fournie avec encaissement aux mois de :

330 € = 4 x 82,5 €

340 € = 4 x 85 €

350 € = 4 x 87,5 €

novembre enfant (s) x = €
janvier enfant (s) x = €
mars enfant (s) x = €
mai enfant (s) x = €

Je choisis de mettre en place un ordre de 10 virements mensuels (de septembre à juin inclus) : **j'envoie un mail de confirmation de la banque lors de la création du virement à : ogecsaintmars@gmail.com (RIB de l'OGEC ci-joint)**

Fait à le

Signature des deux responsables

REGLEMENT FINANCIER

année scolaire 2024/2025 en TOUTE PETITE SECTION

Responsable 1

Responsable 2

Parents de :

s'engagent à payer la rétribution scolaire annuelle par enfant à hauteur de **165 €**

Je choisis de payer en un seul chèque que je joins dans l'enveloppe fournie

Je choisis de payer en quatre fois réparties dans l'année : je prépare 4 chèques que je joins dans l'enveloppe fournie avec encaissement aux mois de novembre, janvier, mars et mai.

165 € = 4 x 41,25 €

Je choisis de mettre en place un ordre de 4 virements de 41,25 € (octobre, janvier, mars, mai) : j'envoie un mail de confirmation de la banque lors de la création du virement à : ogecsaintmars@gmail.com (**RIB de l'OGEC ci-joint**)

Fait à le

Signature des deux responsables